



Nantes le 3 novembre 2022

Manifestation de Sainte Soline dans les Deux-Sèvres mettre fin au déni pour justifier la construction de 16 Bassines agricoles

Communiqué de Presse du MNLE pays de la Loire Naturellement

En Mars 2022, Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement Réseau Humanité&Nature réaffirme son soutien au collectif « Bassines non merci ». le préfet, les services de l'Etat et les collectivités ne peuvent pas faire l'impasse sur la baisse structurelle des volumes d'eau en lien avec la crise climatique.

Encourager l'implantation de ce type d'équipement, capteur de la ressource en eau de pluie, qui est pourtant nécessaire aux équilibres des milieux dans les Deux Sèvres et en Charente-Maritime.

Ce n'est pas rendre service aux agricultures soumis à une politique administrée (mise en œuvre de la PAC par l'Etat), et ainsi de les conduire dans une nouvelle impasse.

Ce samedi 29 octobre 2022, Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement Réseau Humanité&Nature, a apporté son soutien la manifestation du Collectif « **Bassines Non Merci** » à Sainte Soline contre la construction de bassines pour notamment la production de maïs particulièrement consommatrice d'eau.

Nous dénonçons les violences à l'encontre des manifestants et des organisateurs de la manifestation déclarée.

Comme pour d'autres dossiers, Notre Dame des Landes, Europa City ou l'Aire des Vents à la Courneuve par exemple, le Président de la République et le Gouvernement n'entendent pas l'appel à la raison des milliers de manifestants qui chaque fois se mobilisent contre des projets qui dégradent les milieux naturels et portent atteinte au climat et fragilise le cadre et les conditions de vie, malgré les recommandations qui s'imposent. Les comités ressources en eaux (DDTM) se saisissent de ses contradictions.

En interdisant la manifestation pour des motifs contestables¹, Mme la Préfète² portait atteinte au droit de manifester et créait les conditions d'un affrontement en mobilisant 1500 policiers et gendarmes au motif de s'assurer de la protection de bassines tout en maintenant une partie de ce dispositif les jours suivants.

La tentation de fuite en avant et du déni

Un contrat territorial, dans la Vienne, vient d'être signé par la préfecture, le département, les syndicats agricoles FNSEA et Jeunes agriculteurs, la Chambre d'agriculture régionale, le syndicat des Eaux de la Vienne et une quinzaine de communes et intercommunalités de la zone **tout un symbole !**

¹ Manifestation déclarée par les syndicats CGT et Solidaire des Deux Sèvres

² Ancienne membre du cabinet de Monsieur Darmanin, Ministre de l'Intérieur

Ces choix méconnaissent la décision de La Cour administrative d'Appel de Bordeaux annulant le mardi 17 mai 2022 l'arrêté préfectoral d'autorisation de création de cinq bassines, dont trois à Cram-Chaban, une à La Laigne et une autre à La Grève-sur-Mignon (Charente-Maritime), près du Marais poitevin.

De nombreux discours sur le changement climatique avec effets d'annonces, la sobriété énergétique, les moyens de surmonter la crise sociale et environnementale ne se transforment pas en actes. Les modèles économiques productivistes agricoles et des industries agro-alimentaires et industriels sont défendus au détriment de l'intérêt général.

Le pays connaît des records de chaleur et le manque d'eau potable dans de nombreuses communes et régions et s'installent comme une fatalité sans que les pouvoirs publics engagent et accompagnent avec des moyens crédibles les changements nécessaires !

Nous réaffirmons « stop aux bassines » avec le Collectif et nous poursuivons notre mobilisation pour **la tentation de fuite en avant et du déni** pour un autre développement.

Le MNLE Pays de la Loire Naturellement

Extraits de l' arrêté de la Préfète du 28 octobre 2022

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2022 portant interdiction de manifestation et d'attroupement sur les communes de SAINTE SOLINE, LEZAY, VANÇAIS, ROM, VANZAY, MESSE, CAUNAY, PERS, CLUSSAIS LA POMMERAIE ET SAINT COUTANT ;

Considérant qu'une manifestation, qui s'oppose à la construction des retenues de substitution, intitulée « Manifestation de fin de chantier - pas une bassine de plus », est organisée par le collectif "Bassines non merci" (BNM) et par d'autres groupes d'opposition, les 29 et 30 octobre 2022 à proximité du chantier de la retenue de substitution situé sur la commune de Sainte Soline ; Que cette manifestation n'est déclarée ni en préfecture ni auprès du maire de la commune.

Considérant que cette manifestation s'annonce sous haute tension avec des risques très élevés de troubles à l'ordre public compte tenu des précédentes manifestations ayant provoqué des atteintes graves aux biens et aux personnes, de l'actuel appel à la désobéissance civile et à toute action permettant de stopper le chantier de Sainte Soline relayé de manière violente et récurrente sur les réseaux sociaux par le collectif BNM et autres organisations d'opposition ;

Article Premier de l' arrêté :

La manifestation ayant pour thème « la protection de l'eau, bien commun et pour son juste partage » déclarée en préfecture par l'UD CGT 79 et Solidaires 79 , à Sainte

Soline est interdite du samedi 29 octobre 9h00 jusqu'au dimanche 30 octobre 20H compte tenu du risque de troubles à l'ordre public